

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à 19 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2025

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Dominique BERTIN, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER

Absents excusés : Patrick WAREMBOURG

Absents non excusés : Émilie RACAULT, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Alain MARTINEAUD

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025.

Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition 2025 qu'en 2024, donc pas d'augmentation :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,64 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	46,57 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	9,35 %

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Vote des subventions pour l'année 2025 :

Pour 2025, la commune attribue les subventions suivantes aux associations :

FOPAC d'Essouvert	100.00
ARCHE	100.00
Don du sang	50.00
MFR St Denis du Pin (1 élève de la commune)	50.00
Ecole St Denis du Pin	200.00

Total 500.00 €

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Vote des budgets 2025 :

Sous la présidence de Mr AUGER, Maire, les budgets 2025 sont votés à l'unanimité.

Budget principal

Fonctionnement : 1 171 429,60 €

Investissement : 694 512,50 €

Les nouveaux programmes d'investissement sont : vestiaires du foot, travaux de voirie 2025.

Budget Bar-Restaurant

Fonctionnement : 5 974,95 €

Investissement : 0,00 €

Budget Lotissement Fief du Pin

Fonctionnement : 5 005,00 €

Investissement : 312 668,83 €

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Délibération autorisant un emprunt :

Le maire est autorisé à souscrire un emprunt ou une ligne de trésorerie afin de financer les projets d'investissement dans la limite des sommes inscrites au budget 2025, c'est-à-dire 150 000 €.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Objet : Tarification salle de l'Alliance 2026

Le conseil municipal accepte la proposition de modification des tarifs de location pour la salle de l'Alliance à partir du 1^{er} janvier 2026 en appliquant une augmentation de :

- 3% sur tous les tarifs de salles

- 5% sur l'office traiteur et le ménage

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Objet : Détermination du loyer de la maison 16 rue du vieux Puits à La Fayolle

Le conseil municipal décide de fixer à 600 € le montant mensuel du loyer.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 1
--------------------	----------------	---------------------

Objet : définition de la nouvelle zone ZAER de la commune

Mr Le Maire rappelle que le conseil municipal a défini le 28 mai 2024 les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune par la délibération n° D20240501.

Suite à quelques changements dans le projet agrivoltaïque engagé par la société VERSO ENERGY et à une demande d'installation de manège à chevaux avec couverture en panneaux solaires sur Saint Denis du Pin, il est nécessaire de faire quelques modifications de la zone ZAER existante afin de faciliter la validation de ces projets.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Objet : Demande de subvention au département au titre de la voirie accidentogène 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie prévus pour 2025 sont éligibles à la subvention départementale au titre de la voirie accidentogène 2025. Il est proposé de présenter les devis du Syndicat Départemental de la Voirie et de la Société Loulaysienne de Travaux Publics, soit un total de travaux de voirie de 77 697,90 € HT

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Objet : Demande de subvention au titre des Amendes de police – Réalisation de cheminements doux et parkings 2025

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux de création de cheminements doux sur les trottoirs de la rue Saint Jean aux Suires pour permettre une déambulation sécurisée des usagers. Chiffrage des travaux éligibles : 40 723,94 € HT. Ainsi que le chiffrage des travaux pour le parking devant le logement Semis, face à l'église de Saint Denis du Pin : 4 025,00 € HT. Soit un total de travaux de : 44 748,94 € HT.

Ces travaux étant éligibles à la subvention Amende de Police, il est proposé d'en faire la demande.

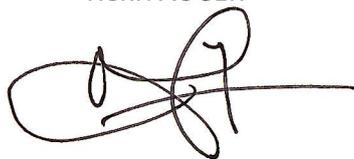
Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Un point est fait sur les commissions
- Toutes les ampoules de l'éclairage public sont passées en LED
- Les vestiaires foot viennent d'être démolis, les travaux de terrassement devraient commencer rapidement
- La fin des travaux de la maison de La Fayolle est estimée à mi-mai.
- Installation d'une boîte à livres sous l'abribus du Pouzat en plus de celle déjà en place dans l'accueil de la mairie.
- Problème soulevé lors du dernier conseil d'école : traversée de la RD150 parfois difficile car les gens roulent vite. Il a été proposé aux parents volontaires d'aider à tour de rôle à cette traversée.
- un point est fait sur les parcelles restant à vendre sur le lotissement Fief du Pin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire
Henri AUGER



Secrétaire de séance
Alain MARTNEAUD

